



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 20 avril 2017

Monsieur Pierre Méthé
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : MRI amendé de HQT
R-3897-2014 Phase 1
Report du début de l'audience
Notre référence : 3072-005

Cher monsieur Méthé,

La présente fait suite aux lettres du 19 avril de la Régie et d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) au sujet de la proposition de celui-ci de circonscrire les sujets de l'audience la semaine prochaine ainsi que de débiter l'audience le 25 avril en lieu du 24 avril 2017.

D'une manière générale, l'AQCIE et le CIFQ ne s'opposent pas à ces deux suggestions mais ils ne partagent pas nécessairement toutes et chacune des propositions du Transporteur quant aux sujets précis qui devraient être inclus ou exclus de ceux à être débattus en audience.

À titre d'exemples non limitatifs de propositions à l'égard desquelles nous entretenons des réserves, mentionnons le facteur de productivité (X) dont il est question à l'item 1.4 de la lettre du Transporteur et son omission de mentionner la possibilité d'un débat sur le concept de « *Revenue Decoupling* », lequel ne fait pas l'objet d'une opinion de la Régie dans la décision D-2017-043.



Rappelons d'ailleurs que, pour le facteur X, la décision ordonne au Distributeur de déposer d'ici le 30 juin 2017 les études, analyses et rapports dont il dispose afin d'éclairer la Régie quant à la détermination dudit facteur en phase 3.

Nous entendons rencontrer notre expert, le Dr. Mark Lowry, avant le début des audiences aux fins de déterminer plus précisément la position que nous entendons prendre relativement à toutes et chacune des propositions spécifiques contenues aux sections 1 et 2 de la lettre du Transporteur.

Ainsi, dans la mesure où le nouvel échancier proposé devait être accepté par la Régie, nous avons l'intention de formuler nos commentaires à ce chapitre parmi les questions préliminaires à débattre avant de débiter l'audience au mérite.

Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS



GUY SARAULT

GS/mw

- c.c. - HQT- a/s: Me Yves Fréchette et Affaires juridiques
- AQCIE a/s Me Jocelyn B. Allard et Monsieur Luc Boulanger
- CIFQ a/s Monsieur Pierre Vézina
- PEG : a/s Dr. Mark Lowry